

BAREME D'HONORAIRES

(Barème au 01/01/2023)

TRANSACTION

Vente d'immeubles d'habitation, terrains à usage d'habitation :

La commission est à calculer par tranche sur le prix de vente.

| | |
|------------------------------|---------------------|
| De 0 à 24 999€ | 2 500€ |
| De 25 000 à 59 999€..... | 5 000€ |
| De 60 000 à 99 999 € | 8 000€ |
| De 100 000 à 149 999 €..... | 10 000€ |
| De 150 000 à 199 999 € | 11 000€ |
| De 200 000 à 249 999€ | 12 000€ |
| De 250 000 à 299 999 € | 13 000€ |
| De 300 000 à 399 999€ | 15 000€ |
| A partir de 400 000 € | 5% du prix de vente |

Avis de valeur gratuite

LOCATION

- 12 € TTC par m² en zone très tendue : la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 77, 94
- 10 € TTC par m² en zone tendue : la zone géographique correspondant aux territoires des communes dont la liste est annexée au Décret du 10 Mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (Article 232 du CGI) ;
- 8 € TTC par m² en zone non tendue : le reste du territoire.
- 3€ TTC par m² pour l'état des lieux entrée (ou sortie)
- Rédaction bail pour box, place de parking ou cave 100€ TTC à la charge du propriétaire et du locataire

GERANCE

De 4,5% HT à 6 % HT des sommes encaissées selon le nombre de lots gérés et le niveau des loyers à la charge du bailleur dans le cadre d'un mandat de gestion.

Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 60 € TTC par lot.

Garantie assurance loyers impayés 2,50 % des sommes encaissées à la charge du bailleur dans le cadre d'un mandat d'administration de biens

EXPERTISE IMMOBILIERE

Minimum 160 € T.T.C., en fonction du nombre de pièces et de la surface.